

COMPTE-RENDU DE LA VISITE DU CENTRE PENITENTIAIRE DES FEMMES DE RENNES LE 12 JANVIER 2024

Dans le cadre des compétences de contrôle des lieux de privation de liberté, je me suis présentée en qualité de Bâtonnière du Barreau de RENNES avec Madame la députée Mathilde HIGNET, l'assistant parlementaire de celle-ci, Monsieur Clément VENET, et un journaliste de l'AFP, au centre pénitentiaire des femmes de RENNES, rue de Châtillon.

L'accueil qui nous a été réservé s'est fait sans réticence, ni réserve.

Nous avons été accueillis par Madame la Directrice du centre pénitentiaire et le Chef de détention. Le dialogue a été empreint de courtoisie et il a été répondu à toutes nos questions.

Le centre pénitentiaire de RENNES a la particularité d'être le plus grand établissement d'Europe ne recevant que des femmes. Il s'agit d'un établissement extrêmement ancien qui n'a connu que peu de restauration ou de construction, à l'exception du gymnase, il y a plusieurs années.

Peut-être pour ces raisons, l'établissement a connu à deux reprises des difficultés extrêmement sérieuses sur le plan sanitaire, puisque l'eau potable a été polluée.

Les conditions de détention ont donc été gravement affectées, pour ne pas dire davantage. Le Barreau a été extrêmement attentif sur cette question. Madame la Directrice a bien voulu nous indiquer que la situation a été résolue.

Le bâtiment est donc certes impressionnant, intéressant certainement du point de vue historique et architectural, mais dépourvu de tout élément de confort moderne propre à garantir l'accueil de personnes exécutant de très longues peines pour certaines.

Il accueille en particulier des femmes qui sont très isolées géographiquement subissant, pour un nombre significatif, des longues peines limitant les liens familiaux, et tout contact social.

Il n'existe que peu de soutien financier des familles, pour ne pas dire aucun. La précarité s'avère donc un sujet de premier plan.

Il faut encore souligner l'isolement par la langue, puisque des femmes d'origine étrangère sont dirigées vers le centre pénitentiaire de RENNES et séparées durablement de tous contacts familiaux.

À l'intérieur de la détention, les dispositifs d'interprétariat nous ont paru limités.

L'établissement comprend à la fois le centre de détention accueillant 160 personnes détenues pour des longues peines, quatre cellules de semi-liberté, une maison d'arrêt avec 16 cellules dont deux affectées aux mineurs et le quartier prévention de la radicalité recevant 16 détenues.

RENNES est la seule maison d'arrêt de l'inter-région accueillant des mineurs.

EN LIMINAIRE :

Maison d'arrêt :

Nous avons pu noter immédiatement que la maison d'arrêt était en situation de surpopulation carcérale avec quatre matelas au sol.

Cette situation, qui plus est, dans un établissement de cette nature n'apparaît absolument pas normale.

La construction de l'aile nouvelle de la maison d'arrêt est en cours car l'économie de l'établissement a été totalement restructurée et en quelque sorte bouleversée par la création du quartier radicalité destiné à atteindre 29 places.

Nurserie :

Le quartier radicalité a aussi suscité la fermeture de la nurserie dans un établissement pourtant qui reçoit des femmes prévenues ou condamnées.

Depuis quatre années, les femmes dirigées à RENNES sont donc privées de la possibilité d'accueillir leurs jeunes enfants.

Les cellules mère-enfant ont disparu depuis quatre ans.

La réouverture de la nurserie dans un délai raisonnable paraît assez aléatoire.

Il s'agit donc d'une problématique majeure.

Les conditions de vie :

Les cellules :

En maison d'arrêt :

Il n'existe pas d'encellulement individuel.

Les cellules font environ 9 m².

Il n'y a pas de douche.

L'intimité est impossible lorsque l'une des détenus utilise les toilettes même si une paroi à mi-hauteur est installée.

Cette situation porte atteinte à la dignité des personnes et aux conditions d'hygiène.

Le chauffage est assuré par des tuyaux. Nous n'avons pas constaté l'existence d'un système d'aération.

En centre de détention :

Ce qui frappe immédiatement c'est qu'elles sont minuscules, de l'ordre de 7 m² maximum.

Certes il y a une seule personne par cellule, mais qui peut à peine faire quatre pas.

Il n'y a pas de douche individuelle. Les quelques douches collectives sont dans les couloirs, les femmes doivent donc prendre leur tour, 4 douches sont anciennes et peu équipées.

L'essentiel des produits est évidemment cantiné, avec une extension du catalogue pour s'adapter aux spécificités des besoins féminins en particulier hygiéniques.

On note que le catalogue général offre peu de réflexion et d'offres à l'égard de ces besoins ...

Qu'il s'agisse de la maison d'arrêt ou du centre de détention, les matelas sont peu épais et manifestement peu confortables. Cette question s'avère d'ailleurs récurrente dans tous les établissements que nous avons visités. L'inadaptation du couchage est susceptible d'entraîner des problèmes de lombalgies, et plus largement d'hygiène.

La buanderie et le service de lavage sont assurés par les femmes détenues en maison d'arrêt.

Nous n'avons pas cependant pu rencontrer un médecin pour échanger sur cette question.

Le quartier radicalité :

Ce quartier offre évidemment à la vue une évidente différence, puisque tout est neuf, aseptisé, assorti de caméras de nature à assurer un contrôle étroit. Les personnes détenues dans ce quartier ne peuvent pas circuler sans être accompagnées de deux surveillants et le cas échéant si elles doivent circuler dans l'établissement de trois gardiens, alors même que l'on peut s'interroger sur les excès de comportement ou la dangerosité qui seraient ainsi prévenus. La cour de promenade est affectée, de manière à ce qu'il y ait un isolement total par rapport au reste de la détention. La règle est que les personnes accueillies dans ce quartier ne croisent aucune autre détenue, ni même aucun autre membre du personnel. En effet surveillants, enseignants, psychologues, sont spécialement formés et dédiés à ce secteur. L'emploi du temps des personnes détenues au titre de la radicalité est considérable du fait d'interventions multiples (de médiateurs du fait religieux, de psychologues, d'éducateurs, de membres du SPIP...).

Le SPIP :

Le service comprend une animatrice socioculturelle, une assistante de service social, 5 CPIP.

Chacun des CPIP suit 60 personnes.

2 CPIP sont spécialisés dans le quartier radicalité.

L'accès aux soins :

Le service ambulatoire du CHU est assuré par un médecin référent.

Il faut souligner néanmoins que le pôle de médecins intervenant en détention à vocation à intervenir à la fois à la maison d'arrêt et au centre de détention des hommes, ainsi qu'au centre de rétention administrative.

La nuit en particulier les conditions d'intervention apparaissent donc nécessairement réduites et donc fragiles. C'est ainsi qu'un détenu a trouvé la mort au C.P. VEZIN (hommes) faute de secours en temps utile et malgré l'alerte de son codétenu.

SMPR :

Le SMPR comprend six psychiatres, 5 psychologues et une équipe infirmière.

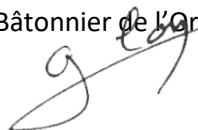
Il n'existe aucun hôpital de jour mais exclusivement des consultations, ce qui apparaît problématique, pour un établissement aussi grand et accueillant des larges peines.

Les médecins interrogés reconnaissent à la fois la surreprésentation des pathologies psychiatriques ainsi qu'une médication significative.

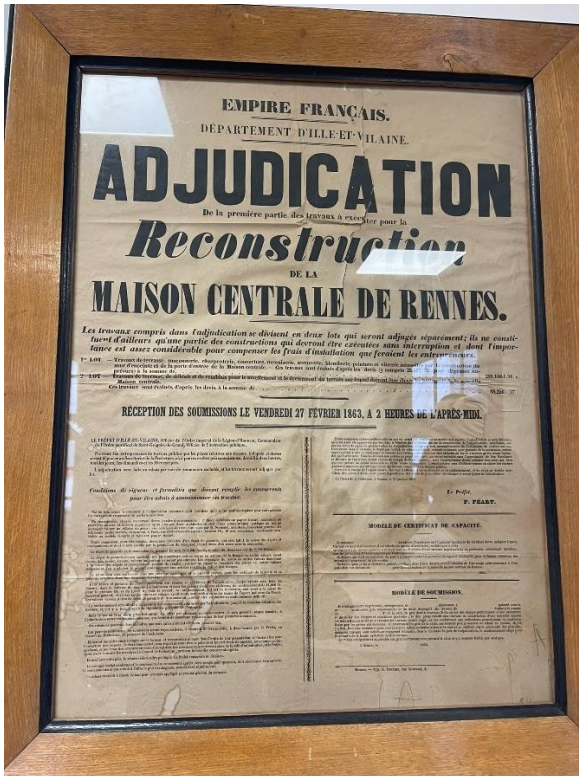
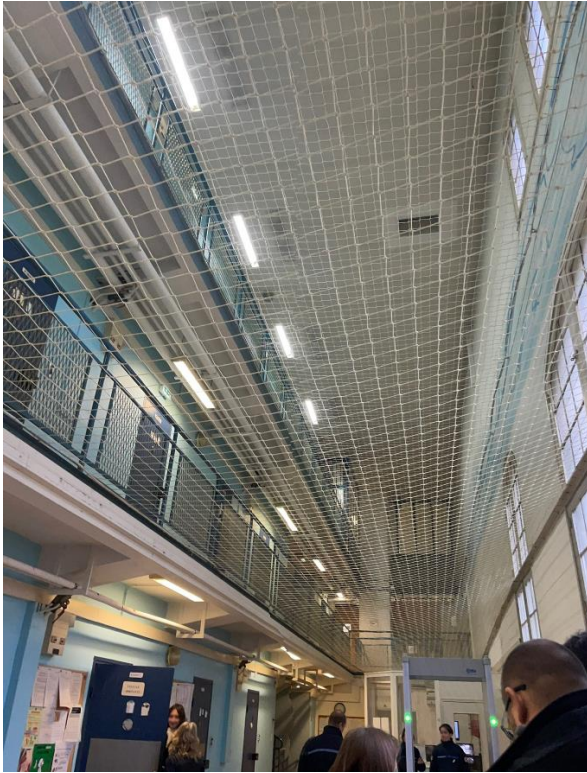
SUICIDES :

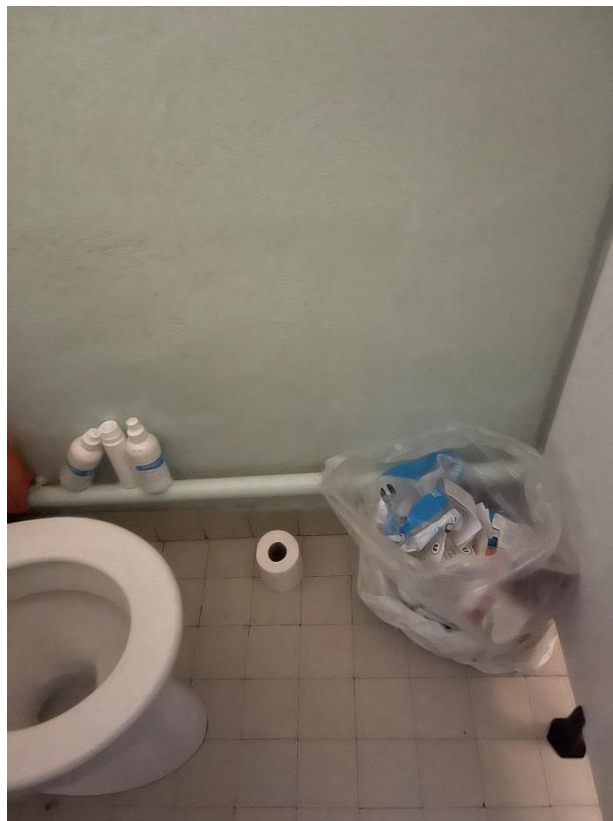
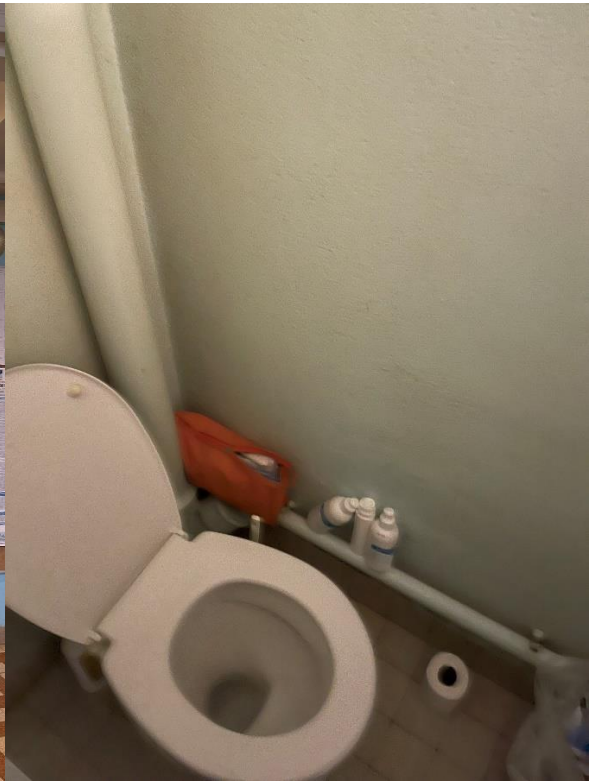
Un suicide a eu lieu en mars 2023. Trois tentatives de suicide auraient été détectées. Mais en réalité, sur les tentatives de suicide, il semble qu'aucune statistique ne soit tenue pour des motifs qui ne sont pas compréhensibles aux yeux du rédacteur du présent rapport.

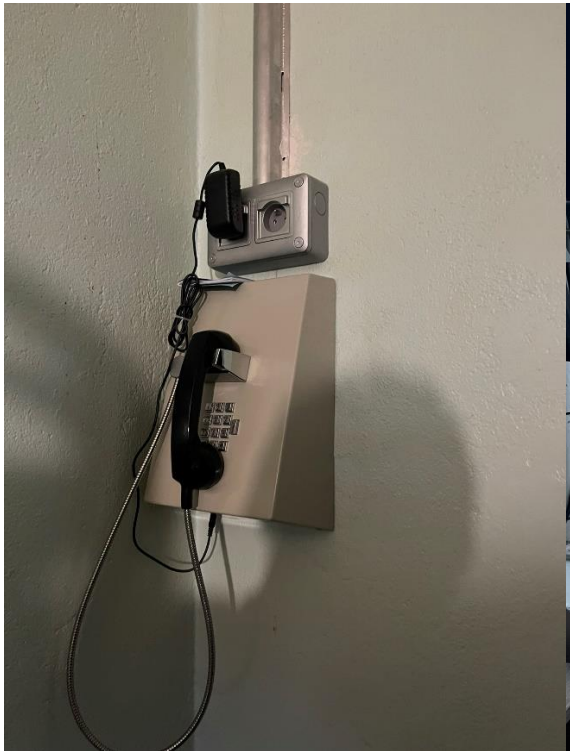
Catherine GLON
Bâtonnier de l'Ordre













ATTENTION PAS DE RECIPIENTS EN ALUMINIUM

N'utiliser pas de casseroles en aluminium
Vous risqueriez de faire sauter les plombs et / ou les résistances des plaques

Il y a dans le bureaux des surveillants des poêles et des casseroles propres

ATTENTION AUX GRAISSES CUITES SOUS LES CASSEROLES

§ Nettoyer le fonds de vos casseroles et/ou poêles !
Si il y reste de traces de graisses cuites = des traces définitives sur la plaque de cuisson

ATTENTION NE PAS UTILISER DE CIF NI EPONGE A RECURER

§ Vous pouvez utiliser la microfibre humide avec peu de liquide vaisselle et essuyer avec la serviette éponge fournies dans la cuisine.

§ Pensez à nettoyer le four et/ou les plaques après chaque utilisation avec les chiffons recommandées



